



Ville de Thiers

PLU

Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION DU PLU :
Délibération du Conseil municipal du 20/12/2025

MODIFICATIONS, REVISIONS, MISES A JOUR, MISES EN COMPATIBILITE :

Modification n°1 approuvée par délibération le 12/07/2006
Modification n°2 approuvée par délibération le 26/06/2007
Modification n°3 approuvée par délibération le 14/10/2013
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération le 27/06/2016
Modification n°4 approuvée par délibération le 30/09/2013
Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération le 27/06/2013
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération le 27/06/2013
Modification n°5 approuvée par délibération du 17/09/2024
Modification n°6 approuvée par délibération du 24/02/2026

4.2 Reglement graphique

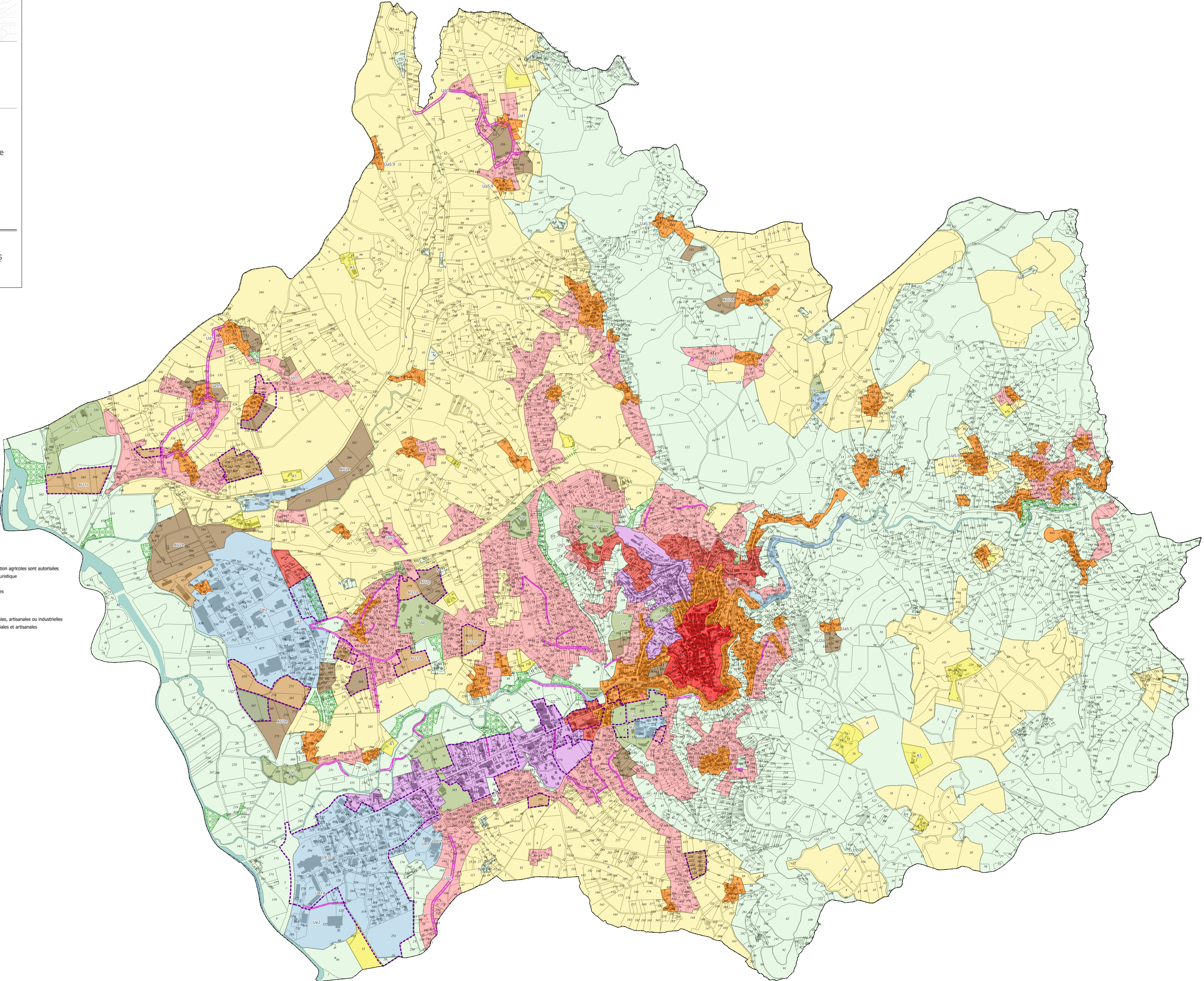
Vue générale

Echelle 1/9000

CAMPUS Développement
Centre d'affaires M&L, entrée n°4
27, route du Candin
63000 COURMAYEUR-EN-TOURNAINE
Tél. 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus3.fr



CAMPUS
DEVELOPPEMENT



- Légende**
- A - Zone agricole protégée
 - A1 - Zone agricole où seules les constructions, extensions et installations nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées
 - Aha - Secteur de taille et de capacité limitée (STECAL) à vocation artisanale et d'hébergement touristique
 - AUI1d - Secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
 - AUI1e2 - Secteur d'urbanisation future pour l'accueil d'activités industrielles
 - AUI1t - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique pour le développement de la base de loisirs lila
 - AUI2d - Secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
 - AUI2e - Secteur d'urbanisation future à vocation économique pour l'accueil d'activités commerciales, artisanales ou industrielles
 - AUI2e1 - Secteur d'urbanisation future à vocation économique pour l'accueil d'activités commerciales et artisanales
 - AUI2p - Secteur d'urbanisation future réservée pour les équipements publics et d'intérêt général
 - N - Zone naturelle protégée
 - SS - secteur sauvegardé
 - Us* - Secteur du Moutier, place de l'Europe
 - Us1 - Centre ancien et faubourgs
 - Us2 - - Extension Est de la route de Lyon
 - Us3 - Faubourgs artisanal du Moutier
 - Us4 - Vallée des usines
 - Us5 - Villages anciens
 - Ub - Zone d'extension du centre historique
 - Ub* - Secteur destiné à l'habitat correspondant à l'entrée Ouest de Thiers
 - Ub*1 - Sous-secteur dédié spécifiquement aux loisirs et aux sports
 - Uc - Zone de construction et d'extension de moyenne densité à forte mixité (habitat, commerce) susceptible d'évoluer ultérieurement
 - Uc* - Secteur de construction et d'extension de moyenne densité susceptible d'évoluer correspondant à l'entrée Ouest de Thiers
 - Uc*c - Sous-secteur où la taille des commerces est limitée
 - Ud1 - Secteur de construction et d'extension de densité moyenne
 - Ud1* - Secteur de construction et d'extension de densité moyenne du secteur du Paquier
 - Ud2 - Secteur de construction et d'extension de faible densité
 - Ue1 - Secteur à vocation économique réservé pour les activités tertiaires, le commerce et l'artisanat
 - Ue1A - Sous-secteur dédié aux activités économiques, tertiaires, artisanales et aux activités formation / recherche
 - Ue1C - Sous-secteur dédié exclusivement aux activités commerciales avec surfaces de ventes supérieures à 300 m²
 - Ue1M - Sous-secteur dédié exclusivement aux activités économiques hors industrie, hors ensemble commerciaux de plus de 300m²
 - Ue2 - Secteur à vocation économique réservé pour l'artisanat et l'industrie
 - Up - Zone réservée aux équipements publics et d'intérêt général
 - Up - Zone réservée aux équipements touristiques et de loisirs
 - Up* - Secteur dédié à l'Aire de Grand Passage
 - Up* - Secteur dédié à l'Aire de Grand Passage
 - |||| Haie à préserver (L151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Aire de haut jet et son système ruissinaire à protéger (L151-23 du CU)
 - Batiment agricole de moins de 40 UGB
 - Batiment agricole de plus de 40 UGB
 - Emplacement réservé (L151-41)
 - L113-1 : Espaces boisés classés
 - Orientation d'aménagement



PLU
Plan Local d'Urbanisme

APPROBATION DU PLU :
Délibération du Conseil municipal du 20/12/2005

MODIFICATIONS, REVISIONS, MISES A JOUR, MISES EN COMPATIBILITE :
Modification n°1 approuvée par délibération le 12/07/2006
Modification n°2 approuvée par délibération le 28/06/2007
Modification n°3 approuvée par délibération le 14/09/2013
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération le 27/06/2016
Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération le 27/06/2013
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération le 17/09/2024
Modification n°5 approuvée par délibération du 24/02/2026

4.3 Reglement graphique

Secteur Centre-Ville

Echelle 1/2500



CAMPUS Développement
Centre d'affaires M&A, entrée n°14
27, route du Centre
63800 COURJON D'AUVERGNE
Tel 04 73 85 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

0

250

500 m



Légende

- A - Zone agricole protégée
- A1 - Zone agricole où seules les constructions, extensions et installations nécessaires à l'exploitation agricoles sont autorisées
- Aha - Secteur de taille et de capacité limitée (STECAL) à vocation artisanale et d'hébergement touristique
- AU1d - Secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
- AU1e2 - Secteur d'urbanisation future à vocation économique pour l'accueil d'activités industrielles
- AU1i - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique pour le développement de la base de loisirs Rsa
- AU2d - Secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
- AU2e - Secteur d'urbanisation future à vocation économique pour l'accueil d'activités commerciales, artisanales ou industrielles
- AU2e1 - Secteur d'urbanisation future à vocation économique pour l'accueil d'activités commerciales et artisanales
- AU2p - Secteur d'urbanisation future réservée pour les équipements publics et d'intérêt général
- N - Zone naturelle protégée
- SS - secteur sauvegardé
- Ua* - Secteur du Moutier, place de l'Europe
- Ua1 - Centre ancien et faubourgs
- Ua2 - Extension Est de la route de Lyon
- Ua3 - Faubourgs artisanal du Moutier
- Ua4 - Vallée des usines
- Ua5 - Villages anciens
- Ub - Zone d'extension du centre historique
- Ub* - Secteur destiné à l'habitat correspondant à l'entrée Ouest de Thiers
- Ub1* - Sous-secteur dédié spécifiquement aux loisirs et aux sports
- Uc - Zone de construction et d'extension de moyenne densité à forte mixité (habitat, commerce) susceptible d'évoluer ultérieurement
- Uc* - Secteur de construction et d'extension de moyenne densité susceptible d'évoluer correspondant à l'entrée Ouest de Thiers
- Uc*c - Sous-secteur où la taille des commerces est limitée
- Ud1 - Secteur de construction et d'extension de densité moyenne
- Ud1* - Secteur de construction et d'extension de densité moyenne du secteur du Paquier
- Ud2 - Secteur de construction et d'extension de faible densité
- Ue1 - Secteur à vocation économique réservé pour les activités tertiaires, le commerce et l'artisanat
- Ue1A - Sous-secteur dédié aux activités économiques, tertiaires, artisanales et aux activités formation / recherche
- Ue1C - Sous-secteur dédié exclusivement aux activités commerciales avec surfaces de ventes supérieures à 300 m²
- Ue1M - Sous-secteur dédié exclusivement aux activités économiques hors industrie, hors ensemble commerciaux de plus de 300m²
- Ue2 - Secteur à vocation économique réservé pour l'artisanat et l'industrie
- Up - Zone réservée aux équipements publics et d'intérêt général
- Ut - Zone réservée aux équipements touristiques et de loisirs
- Up* - Secteur dédié à l'aire de Grand Passage
- ||||| Haie à préserver (L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Arbre de haut jet et son système racinaire à protéger (L151-23 du CU)
- Bâtiment agricole de moins de 40 UGB
- Bâtiment agricole de plus de 40 UGB
- Emplacement réservé (L151-41)
- L113-1 : Espaces boisés classés
- Orientation d'aménagement

